

100 ans de fiscalité automobile

En un peu plus de 100 ans, la fiscalité automobile française a évolué d'une logique de luxe et de financement des infrastructures vers une approche écologique et budgétaire, avec un durcissement progressif des malus et une réduction des aides pour les véhicules thermiques.

ANNÉES 1920-1930 NAISSANCE DE LA FISCALITÉ AUTOMOBILE

25 JUIN 1920

Création d'un impôt sur l'usage de l'automobile (permis de circulation)

Création d'une taxe sur l'essence (20 francs par hectolitre)

Taxe « de luxe » :
10 % du prix de vente neuf

AVRIL 1926

Création du principe du stationnement payant à Bayonne

11 AVRIL 1927

Mise en place du barème de calcul de la puissance administrative des moteurs

1ER JANVIER 1929

La taxe sur l'essence devient la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP)

ANNÉES 1930

Installation d'une taxe de luxe qui varie pendant la décennie (ex : 6 % pour les voitures de tourisme, 2 % pour les utilitaires)

ANNÉES 1950 STRUCTURATION DE LA FISCALITÉ

1ER SEPTEMBRE 1952

Introduction d'un timbre fiscal sur les cartes grises

1954

Litre d'essence taxé à 68,7 %

10 AVRIL 1954

Installation de la TVA à 16,8 %

18 AVRIL 1955

Loi autorisant les péages sur les autoroutes

3 MARS 1956

Création de la taxe différentielle sur les véhicules (future « vignette »)

Installation d'un « super malus » annuel de 100 000 F pour les voitures de plus de 16 CV fiscaux

4 MARS 1956

Création de la taxe sur les voitures de société (aujourd'hui : TVS)

27 FÉVRIER 1958

Assurance automobile obligatoire (4 % de taxe environ)

ANNÉES 1960 RENFORCEMENT DES TAXES

1ER DÉCEMBRE 1966

Lutte contre les déficits liés à l'assurance automobile : le ministre des Finances obtient le pouvoir d'imposer une hausse des cotisations si les primes ne couvrent pas les frais des sinistres

15 MAI 1968

Taxe trimestrielle sur les camions

31 JUILLET 1968

Majoration de la taxe différentielle pour les véhicules de moins de 7 CV

ANNÉES 1970-1980 ÉVOLUTION DES TAXES ET DÉCENTRALISATION

30 DÉCEMBRE 1974

Augmentation de la taxe sur les voitures de société (1 600 francs/an pour ≤ 7 CV, 2 300 F pour > 7 CV)

1981

La TVA sur les voitures neuves passe à 33,3 %

29 DÉCEMBRE 1983

Vignette transférée aux départements qui en fixent le tarif

17 SEPTEMBRE 1987

La TVA sur les voitures neuves redescend à 28 %

ANNÉES 1990 ENVIRONNEMENT ET CONTRÔLE TECHNIQUE

1ER JANVIER 1992

Contrôle technique obligatoire pour les véhicules < 3,5 tonnes (TVA à 18,6 %)

12 JUILLET 1993

La France devient le pays européen le plus taxé sur les carburants (79,8 % du prix de vente pour le supercarburant)

1ER JANVIER 1995

Hausse de la TIPP (+0,30 franc/litre)

1ER JANVIER 1996

Validité du contrôle technique réduite à 2 ans

ANNÉES 2000 FIN DE LA VIGNETTE ET BONUS-MALUS « ÉCOLOGIQUE »

1ER JANVIER 2000

Super taxé à hauteur de 81 % et gazole à 72 %

1ER JANVIER 2001

Suppression de la vignette pour les particuliers

1ER JANVIER 2004

Part de la TIPP reversée aux départements pour financer le RMI (revenu minimum d'insertion)

13 AOÛT 2004

Compétence de fixer le prix du cheval fiscal pour les cartes grises transférée aux régions (entraînant de fortes disparités régionales)

1ER JANVIER 2005

Les régions perçoivent une part de la TIPP

1ER JANVIER 2006

Remplacement de la TVTS par la TVS (basée sur les émissions de CO2 et les kilomètres parcourus)

1ER JANVIER 2009

Suppression de la vignette pour les professionnels

1ER JANVIER 2008

Installation du bonus-malus écologique sur les voitures neuves (malus maximal : 2 600 €)

1ER JANVIER 2009

TVS affectée à la protection sociale des non-salariés agricoles

1ER JANVIER 2011

Hausse moyenne de 9,1 % du prix des cartes grises

1ER JANVIER 2012

Malus écologique maxi : 3 600 €

1ER JANVIER 2013

Malus écologique maxi : 6 000 €

1ER JANVIER 2014

Malus écologique maxi : 8 000 €

1ER JANVIER 2016

Malus écologique maxi : 10 000 €

1ER JANVIER 2018

Malus écologique maxi : 10 500 €

1ER JANVIER 2019

Malus écologique maxi : 20 000 €

1ER JANVIER 2021

Malus écologique maxi : 40 000 €

15 FÉVRIER 2024

Suppression du bonus pour les personnes morales et les voitures d'occasion électriques

1ER JANVIER 2022

Installation du malus « poids » pour les voitures > 1,8 tonne (10 € par kg supplémentaire)

1ER JANVIER 2023

La somme des malus « poids » et écologique ne peut excéder 50 000 €

1ER JANVIER 2024

Addition des deux malus ne pouvant excéder 50 % du prix du véhicule

1ER JANVIER 2025

Malus écologique maxi : 70 000 €

1ER JANVIER 2026

Avantages en nature défavorables aux véhicules non électriques

1ER JANVIER 2027

Suppression du bonus pour les particuliers (remplacé par des aides sous conditions de revenus)

1ER OCTOBRE 2024

Installation à Paris du stationnement surtaxé pour les véhicules de plus de 1,6 tonne (thermique et hybride non rechargeable) ou 2 tonnes (hybrides rechargeables et électriques)

1ER JANVIER 2025

Malus écologique maxi : 70 000 €

Avantages en nature défavorables aux véhicules non électriques

1ER JUILLET 2025

Suppression du bonus pour les particuliers (remplacé par des aides sous conditions de revenus)

1ER JANVIER 2026

Malus écologique maxi : 80 000 €

1ER JANVIER 2027

Malus « poids » déclenché dès 1,5 tonne

1ER JANVIER 2028

Malus « poids » déclenché dès 1,6 tonne

1ER JANVIER 2029

Somme des deux malus ne pouvant excéder 60 000 €, mais plafonnement des malus à 50 % du prix du véhicule supprimé

1ER JANVIER 2030

Malus écologique maxi : 90 000 €



Note : cette compilation non exhaustive concerne les taxes payées par les particuliers et ne comprend pas les taxes appliquées à la production. L'absence de la décennie « 1940 » s'explique par le quasi-gel de la fiscalité automobile durant cette période troublée.